



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 14 décembre 2009 à 14 h
CCI Quimper Cornouaille
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- Daniel COUIC : CC Pays Bigouden Sud
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Claude SACRE : CC Concarneau Cornouaille
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- André FIDELIN : 4C
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Jacques WITKOWSKI, Préfecture du Finistère
- Ronan MARCEL : Quimper Communauté
- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU, Benoît BELLEC, CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Anne ALLAIN : CC Pays Glazik
- Olga ANSELLEM : AOCD
- François CLEMENT, CCIQC
- Yannick LE MOIGNE, Michel LE BIAVANT : CMA29
- Michel DAOUST, Nicolas KERLOCH, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie François CLEMENT d'accueillir ce conseil d'administration à la CCI. Il indique que l'ordre du jour a été aménagé en raison des obligations de certains intervenants et il passe la parole à Jacques WITKOWSKI pour la présentation du FNRT.

1. Le FNRT

Suite à son intervention lors du conseil d'administration d'octobre, Jacques WITKOWSKI confirme que la candidature d'une partie du territoire cornouaillais a été retenue comme éligible au FNRT le 6 novembre dernier. Il présente les grandes lignes de ce dispositif dont le but premier est de maintenir l'emploi. Il rappelle qu'il s'agit d'un prêt qui se déploie sur un territoire bien précis où aucune revitalisation n'est en cours, ce qui explique que seule une partie du territoire cornouaillais ait pu être retenue. Les principaux avantages de ce prêt sont l'octroi sans garantie et le label que représente l'entrée dans le capital d'une société avec Oseo et la Banque de France. Olga ANSELLEM demande que l'information concernant le dispositif FNRT soit communiquée aux pays touristiques car certains porteurs de projets sont susceptibles d'en bénéficier même si ce prêt est en priorité destiné aux industriels.
(la présentation réalisée a été adressée par mail à tous les techniciens)

2. La création d'un pôle tourisme au sein du GIP

Marc ANDRO indique que la création du pôle tourisme en est à la phase décisionnelle. Les missions, les moyens humains et financiers et le fonctionnement ont été définis (voir note de présentation). Il s'agit pour le conseil d'administration de délibérer sur la création de ce pôle tourisme (missions, création de 3 postes par transfert), d'autoriser le Président à procéder aux embauches, de valider la participation des 5 EPCI concernés à hauteur de 0.50 €/hab, d'accepter la dévolution des biens et de la trésorerie, de valider la création et la composition de la commission tourisme.

Le Conseil d'administration valide ces propositions à l'unanimité et propose que la commission tourisme soit composée de :

- Nicolas BERNARD pour le Conseil de Développement
- Guy DIQUELOU pour la CCI
- 4 représentants des OT à désigner par la Fédération
- 5 représentants des EPCI ayant chacun un suppléant. Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Marc ANDRO	Jean-Paul LE PANN
Roger LE GOFF	William BOULIC
Nicolas MORVAN	Jean-Claude SACRE
Claude BELLIN	Paul DIVANACH
Pierre PLOUZENNEC	A désigner

Il est précisé que les documents destinés à la commission tourisme seront transmis à la fois aux titulaires et aux suppléants.

Aux interrogations de François CLEMENT sur les éventuelles redondances entre le pôle tourisme et l'action du GTC, Nicolas MORVAN précise que l'objectif est de créer des synergies avec le GTC, voire de lui redonner un nouveau souffle. L'objectif étant le même, à savoir développer l'action touristique sur le territoire, l'intérêt est bien évidemment que les deux structures marchent ensemble.

3. L'étude plateforme logistique

Bernard POIGNANT présente le projet d'étude logistique confiée à des étudiants de la section logistique de l'IUT de Quimper, dont la mission sera le recenser le besoin existant auprès d'entreprises agroalimentaires afin de définir l'opportunité de création d'une plateforme logistique. Il ne s'agit pas de définir le lieu où elle pourrait être implantée. La mission est déjà définie, le coût sera seulement celui des frais des étudiants, et il s'agit donc pour le conseil d'administration de désigner les élus qui suivront cette étude.

Michel CANEVET évoque alors l'étude commandée en parallèle par le SIOCA à la demande des industriels ouest cornouaillais, sur l'opportunité de création d'une plateforme logistique sur le territoire de l'Ouest Cornouaille. Le coût de cette étude est de 63 000 € (63 jours de consultant) pour lequel un financement du contrat de pays est sollicité dans le cadre de l'enveloppe 3. Michel CANEVET souhaite que les deux études soient complémentaires et il propose pour une bonne coordination que le Président du SIOCA, Jos Le Gal, fasse partie des élus qui suivront l'étude confiée à l'IUT.

Un débat s'ouvre entre les élus du Centre et de l'Est Cornouaille et ceux de l'Ouest Cornouaille. Michel CANEVET et Daniel COUIC insistent sur les contraintes particulières de l'Ouest Cornouaille, pénalisée par son éloignement géographique des principaux axes de transport. Ils souhaitent que ces contraintes soient prises en compte par le pays. Les élus du Centre et de l'Est Cornouaille (Nicolas Morvan, Jean-Claude Sacré, Roger Le Goff, Jean-Paul Le Pann) sont d'avis qu'il faut raisonner à l'échelle de la Cornouaille toute entière, au besoin avec des pôles différents (frais, conserve, pêche) au lieu de toujours demander à l'Est Cornouaille d'être solidaire de l'Ouest Cornouaille. Nicolas Morvan exprime qu'il a des comptes à rendre à ses mandants sur les activités du Pays de Cornouaille et qu'il lui serait difficile d'expliquer que les interventions du pays se focalisent à l'Ouest alors qu'elles concernent l'ensemble du territoire.

Marc ANDRO, qui a rencontré Jean-Jacques Hénaff, considère que la spécificité des entreprises de l'Ouest Cornouaille est bien réelle. Il n'est pas opposé à une contribution du Contrat de Pays pour mener cette étude, mais il souhaite poursuivre ensuite la réflexion à l'échelle du pays et adapter à la Cornouaille toute entière les réponses qui seront apportées à l'étude (en prenant en compte le fret ferroviaire). Il souhaite donc que le Pays de Cornouaille aussi soit représenté dans le comité de pilotage de l'étude de l'Ouest Cornouaille.

Bernard Poignant attire l'attention des participants sur l'échelle pertinente d'action qui est la Cornouaille et que, de plus en plus, cette dimension sera la référence territoriale de réflexion et d'opération.

A la question d'Olga Ansellem sur le financement de l'étude, Bernard Poignant répond que cette question n'est pas à l'ordre du jour.

En conclusion, du fait que deux études sont engagées sur un même sujet, Bernard POIGNANT souhaite qu'elles ne soient pas faites en opposition mais qu'elles soient complémentaires et profitent l'une à l'autre. Pour ce faire, il propose :

- que Marc ANDRO soit associé au titre du Pays à l'étude commandée par le SIOCA
- que la commission d'élus de l'étude menée par les étudiants de l'IUT soit composée d'un élu de l'est Cornouaille et d'un élu de l'ouest Cornouaille. Sont donc désignés Alain Penneç (suppléant Jean-Claude Sacré) pour l'est Cornouaille, et Jos Le Gal (suppléant Pierre Plouzennec à confirmer) pour l'Ouest Cornouaille.

4. Communication sur le nouveau dispositif d'aides directes de l'ODESCA

Michel DAOUST présente le nouveau dispositif d'aides directes de l'Odesca pour l'année 2010. La contribution demandée aux pays concerne la communication sur le dispositif d'aides directes (dépliants, affiches), dont le coût sera de 9350 € TTC dont 4673 € à charge du GIP et 4704€ de subvention Odesca.

Il est demandé au conseil d'administration de valider le lancement de cette opération de communication et d'autoriser le Président à engager la dépense. Le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité en faveur de ces actions.

5. Contrat de Pays 2009-2012

Le conseil d'administration délibère favorablement sur la révision du contrat de pays 2009-2012. Il valide la maquette présentée au financement du Conseil régional et autorise le Président à signer l'avenant au Contrat de Pays.

6. Décision modificative

Quelques ajustements budgétaires mineurs sont nécessaires et concernent essentiellement une augmentation importante des frais de charges locatives du GIP et des frais de communication (Vendée Globe), compensés en recettes par des facturations de conférences, visites eau-énergie, et par le versement d'une subvention d'investissement de la part du conseil général pour la caméra thermique du GIP.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

7. Ligne de crédit

Comme chaque année, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le renouvellement de la ligne de trésorerie du GIP auprès du Crédit Agricole pour le cas où elle aurait besoin d'être utilisée, ce qui n'a pas été le cas en 2009.

Le Conseil d'Administration valide le renouvellement de la ligne de crédit dans les conditions indiquées.

8. Question diverses

1/ Le CEP

Jean-Claude SACRE dresse le bilan du CEP et il annonce que le coût du service sera de 0.85 €/hab en 2010 (1€ moins 0,15^e de participation du CG29). En 2009, 7 communes de moins de 10 000 habitants ont signé une convention avec le pays, et un diagnostic a été établi au vu de leur consommation énergétique. L'intérêt pour ces communes est de renouveler leur adhésion en 2010 afin de bénéficier de conseils pour réduire leur consommation d'énergie sur la base du diagnostic établi en 2009.

A Nicolas MORVAN qui souhaite savoir si le CEP reste réservé aux communes de moins de 10 000 habitants, Jean-Claude SACRE explique que cette restriction est motivée par 2 raisons :

- la charge de travail que représente pour Nicolas Kerloch le fait de saisir et d'éplucher toutes les factures d'électricité et d'eau pour une commune
- le fait que les petites communes n'ont pas les moyens humains pour faire ce travail.

Il est demandé aux communes intéressées par le CEP en 2010 de se déclarer auprès du service énergie du pays. Selon le nombre de communes intéressées, il faudra déterminer les moyens à mettre en œuvre pour répondre à la demande. Jean-Claude SACRE estime que, de toute manière, la demande ira croissant concernant le service énergie, qu'il s'agisse de collectivités ou de particuliers, et que 2 personnes n'y suffiront pas pour l'ensemble de la Cornouaille. Il faudra donc que le pays réfléchisse à la manière dont il va pouvoir développer ce service.

2 / Candidatures au Conseil de Développement

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la candidature de deux nouveaux membres, Hélène LE DUFF, proposée par la 4C, et Yannick LE MOIGNE, proposé par la CMA29.

Jean-René COULIOU souhaite d'abord remettre les choses à plat concernant la liste des membres du Conseil de Développement et les critères d'entrée et de sortie. Il propose :

- d'adresser un courrier aux membres qui ne viennent jamais aux assemblées plénières, afin qu'ils se prononcent sur leur volonté de rester ou non dans le conseil de développement
- de redéfinir clairement les personnes qui sont intégrées au conseil de développement parce qu'elles représentent une structure, et dans ce cas, quid en cas de démission ? C'est le cas notamment de Philippe DECAESTEKE qui représentait la technopole.
- De revoir la représentation géographique des membres, en considérant les adresses des domiciles et non celles des lieux de travail qui sont majoritairement sur Quimper.

Bernard POIGNANT demande que ce travail soit fait avec Michel DAOUST et qu'une liste à jour soit validée par le prochain Conseil d'Administration.

Bernard POIGNANT clôt la séance, en indiquant que le prochain conseil d'administration aura lieu fin février, et l'assemblée générale en juin 2010.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 2 mars 2010
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

Bernard Poignant, Hervé Herry, Marc Andro : Quimper Communauté
Michel Canévet : CC haut Pays Bigouden
Daniel Couïc, Jean-Claude Dupré : Pays Bigouden Sud
Bernard Le Gall : CC Cap Sizun
Jean-Claude Sacré : CC Concarneau Cornouaille
Jean- Paul Le Pann : CC Pays Glazik
Bernard Pelleter, Alain Penneç : CC Quimperlé
William Boulic : CC Pays de Douarnenez
Roger le Goff : CC du pays fouesnantais
Pierre Plouzenneç : Président AOCD
Yves Chatalen : Chambre de métiers
Jean-François Aubert : CC Châteaulin-Porzay

Membres présents sans voix délibérative :

Jean-René Couliou : Président Conseil de développement
Maryvonne Blondin : Conseil Général

Membres excusés

Claude Bellin : CC Châteaulin-Porzay
Nicolas Morvan : CC Quimperlé
Jean-François Garrec : Président CCI

Participaient également :

François Clément : CCI
Sandrine Rossignol : Préfecture
Hélène Egu : CCPF
Anne Le Duigou : Chambre d'agriculture
Christophe Podevin : CC Douarnenez
Ronan marcel : Quimper Cornouaille développement
Laurent Bruchon : Quimper Cornouaille développement
Yann Bothorel : CC Châteaulin-Porzay
Philippe Nimis : Pays de Cornouaille
Nicolas kerloch : Pays de Cornouaille
Mathilde Paillot : Pays de Cornouaille
Stéphane Allain ; Pays de Cornouaille
Michel Daoust : Pays de Cornouaille

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2010 à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N°93

Compte de gestion 2009

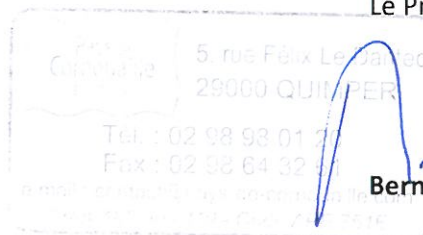
Le compte de gestion 2009 du GIP est présenté à l'assemblée.

	fonctionnement	investissement	Total €
Résultat 2009	74 734,53	5 87,97	89595,69
excédent reporté	14 861,16	249,35	837,22
Résultat cumulé	89 595 ,69	837,32	90 433,01

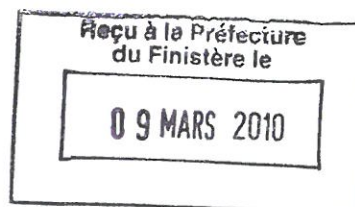
Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2009 par l'agent comptable du GIP n'appelle ni observation, ni réserve.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009.

Le Président



Bernard POIGNANT




Séance du 2 mars 2010 à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N°94

Approbation et affectation des comptes 2009

Après avoir voté le compte de gestion, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du GIP, dont le résultat est identique au compte de gestion.

Le Président
5, rue Félix Le Dantec
29000 QUIMPER
Tel : 02 98 98 01 10
Fax : 02 98 98 32 01
e-mail : compt@cipgip.com
Site : www.cipgip.com


Bernard POIGNANT

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
09 MARS 2010

Séance du 2 mars 2010 à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 95

Budget 2010

Après avoir voté, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- adopte le budget prévisionnel du GIP, tel qu'annexé
- précise que le budget est voté par chapitres
- approuve la cotisation des EPCI à hauteur de 0,65 € par habitant pour l'année 2010.
- Approuve la cotisation supplémentaire de 0,50€ par habitant à compter de 2010 pour le pôle tourisme concernant les communautés de Briec, Concarneau, Fouesnant, Quimper et Quimperlé.

Le Président
Pays de Cornouaille
5, rue Fénelon - Danlec
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 98 11 20
Fax : 02 98 98 12 81
e mail : contact@paysde-cornouaille.fr
Site : www.paysde-cornouaille.fr

Bernard Poignant
Bernard POIGNANT

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
09 MARS 2010

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 96

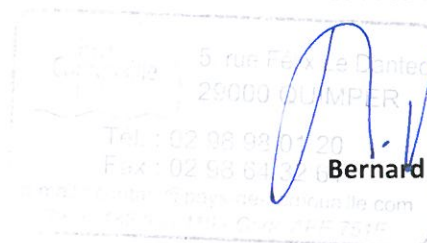
Etude sur le schéma d'aménagement numérique de la Cornouaille

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'étude d'aménagement numérique de la Cornouaille, le Conseil d'administration décide d'engager sa réalisation par le mandatement d'un cabinet spécialisé. Il donne pouvoir au comité d'appel d'offre constitué pour choisir la meilleure offre.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché avec le cabinet qui sera choisi et à engager la dépense, l'autorise à solliciter l'enveloppe numérique du Conseil Régional dédiée au pays de Cornouaille à hauteur de 50% du coût de l'étude.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer une convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations qui a fait valoir sa participation à hauteur de 20 000€ pour cette étude.

Le Président



Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars à 14heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 97

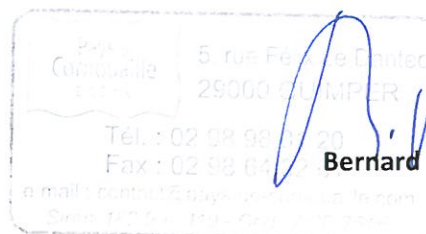
Convention de partenariat avec l'agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de Cornouaille et adhésion à l'agence.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper Communauté et de Cornouaille pour l'intervention d'un chargé de mission à mi-temps pour l'élaboration du schéma d'aménagement numérique de la Cornouaille.

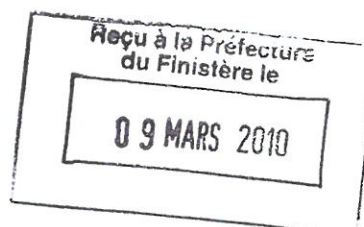
Le Conseil d'administration valide cette convention de type pluriannuelle sur 3 ans pour un montant de 37500€ par an. Il autorise le Président à signer la convention et à solliciter l'enveloppe numérique du Conseil régional dédiée au pays de Cornouaille pour 50% de ce montant.

Par la signature de cette convention, le GIP du pays de Cornouaille devient membre de l'agence, décision acceptée par le conseil d'administration.

Le Président



Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 98

Financement du NRA ZO de la Commune de l'Île Tudy

La commune de l'Île Tudy a sollicité l'enveloppe numérique du Conseil régional dédiée au pays de Cornouaille pour son aménagement en haut débit, par la création d'un nœud de raccordement des abonnés en zone d'ombre (NRA ZO). Cette demande intervient hors schéma d'aménagement puisque celui-ci n'a pas encore débuté. A titre exceptionnel, le Conseil d'Administration décide de retenir ce projet sur la base d'une dépense subventionnable de 242 020,24€ comprenant uniquement la maîtrise d'œuvre, le génie civil et le local technique et de retenir un taux d'intervention de 12,5%, soit 30 252,35€ d'aides.

Le Président
5, rue Félix Le Goff
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 98 01 70
Fax : 02 98 64 32 61
Bernard POIGNANT

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
09 MARS 2010

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

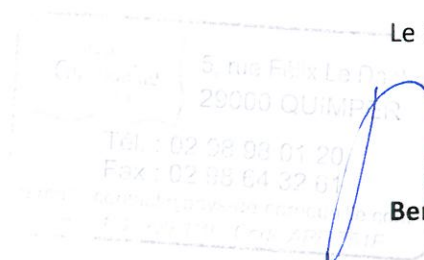
Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 99

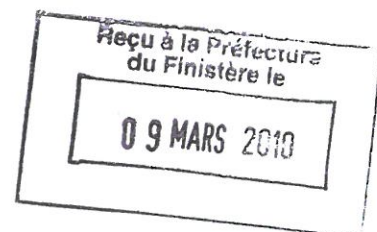
Les Journées de l'alimentation en Bretagne

Le Conseil d'administration considérant la région Bretagne comme première région agricole et agro-alimentaire française, considérant la Cornouaille comme le territoire qui polarise ses activités sur son territoire en termes de production, de services et d'emplois, décide d'établir une convention de partenariat avec l'association aux goûts du jour, organisatrice des journées de l'alimentation en Bretagne du Vendredi 28 au Dimanche 30 mai 2010. Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention et l'autorise à engager une aide à l'organisation d'un montant de 5000€

Le Président



Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 100

Accueil de stagiaires au sein du GIP du pays de Cornouaille

Le pôle tourisme du pays de Cornouaille souhaite accueillir un stagiaire pour la réalisation d'un inventaire pour la période du 8 mars au 28 mai 2010.


Le conseil d'administration autorise l'accueil d'un stagiaire et autorise le versement d'une indemnité mensuelle équivalent à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (exonérées de charges sociales).

Plus généralement, le GIP peut-être amené occasionnellement à avoir recours à des stagiaires.

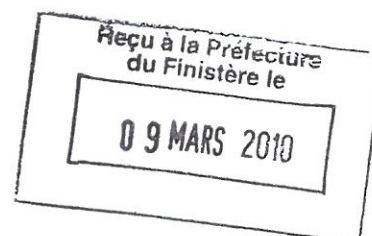
Le Conseil d'administration autorise le GIP à passer des conventions d'accueil avec des stagiaires motivées par des nécessités de services et autorise l'octroi d'une gratification selon la législation en vigueur et notamment pour les stages supérieurs à 2 mois.

Le Président

5 rue Félix Le Gannic
29000 QUIMPER
Tel : 02 98 98 01 20
Fax : 02 98 64 31 11
GIP du Pays de Cornouaille
02 98 98 01 20



Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 101

Convention de mise à disposition d'un agent avec la Cocopag

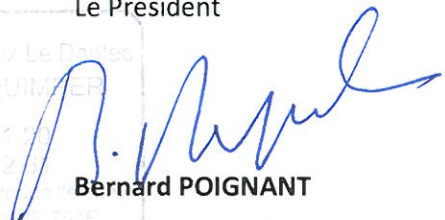
Le Conseil d'administration accepte de passer une convention de partenariat avec la Communauté de communes de Quimperlé pour la mise à disposition de David Fouillé, agent transféré du Pays des Portes de Cornouailles à la Cocopag, pour l'intervention et le conseil sur la réalisation d'un portail internet et assurer la maintenance des sites gérés par le pays de Cornouaille.

La convention est estimée à 10 jours d'intervention par an, facturée 1600€ ;

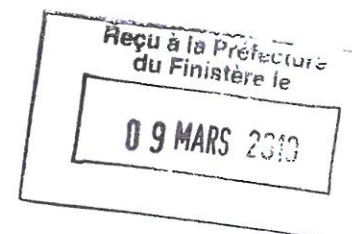
Le conseil d'administration autorise le Président à signer la convention et à engager la dépense.

Le Président

5, rue Félix Le Dantec
29000 QUIMPER
TEL : 02 98 98 01 20
Fax : 02 98 64 32 00



Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

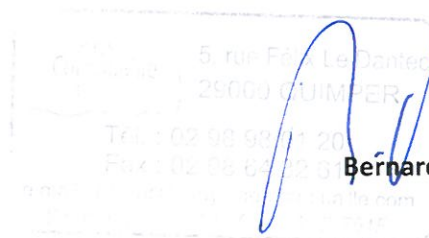
Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 102

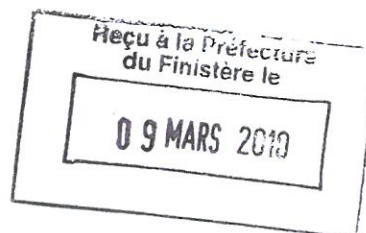
Convention cadre service missions temporaires avec le CDG 29

Le centre de gestion du Finistère a développé un service aux collectivités de missions optionnelles permettant le remplacement temporaire d'un agent. Le Conseil d'Administration du GIP dans ce cadre décide d'utiliser le service sur un poste d'agent comptable de secrétariat et d'accueil et autorise le Président à signer la convention cadre avec le CDG 29.

Le Président



Bernard Poignant
Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

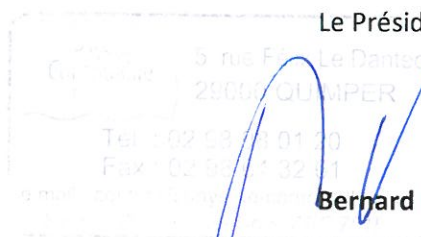
Séance du 2 mars à 14 heures
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 103

Cornouaille années 20/30

Le conseil d'administration valide la maîtrise d'ouvrage du GIP sur l'opération Cornouaille années 20/30.

Il autorise le programme évalué à 40 000€ et autorise le Président à solliciter l'enveloppe 2 du Contrat de pays à hauteur de 50% de ce montant sur la ligne organisation touristique de la Cornouaille.



Le Président

Bernard POIGNANT

